



## Indivisaire qui loue une copropriété en catimini

Par **Karyboue**, le **02/01/2023** à **11:25**

Bonjour,

Je suis en indivision 50/50. Ce bien immobilier doit être mis en vente depuis 1 an et demi mais ça traîne, pour de multiples raisons ...

Et pour cause, je me suis aperçu que l'indivisaire au lieu de couper l'électricité et internet comme demandé avait simplement mis les prélèvements sur son compte depuis septembre 2021. Ce qui lui permet d'avoir un appartement à disposition.

J'ai aussi découvert en téléphonant au gardien de l'immeuble que l'indivisaire louait l'appartement, j'ai cherché sur internet et trouvé 2 annonces de location de cet appartement sur des sites de location courtes durées (2200 à 2400 euros/TCC mois).

Evidemment, non seulement je ne touche pas les loyers (et ne paye pas les impôts dus ...) mais en plus je paye les charges locatives (800 euros/trimestres).

Que dois-je faire, tout accord amiable étant impossible ?

Est-ce que je dois voir un avocat spécialisé ou n'importe quel avocat ?

Par **amajuris**, le **02/01/2023** à **11:47**

bonjour,

si un accord amiable n'est possible, il ne vous reste qu'à consulter un avocat spécialisé en droit de la famille, qui pourra déjà faire un courrier à l'autre indivisaire en lui rappelant les

règles de gestion d'un bien indivis et en le menaçant d'une éventuelle procédure judiciaire.

salutations

Par **Visiteur**, le **02/01/2023** à **13:52**

Bonjour

La moitié des loyers vous reviennent, voyez un avocat .

D'autre part, qui s'occupe du règlement des impôts ?

Par **Karyboue**, le **04/01/2023** à **12:44**

Bonjour,

Merci a vous. Je vais donc faire ca, aller voir un avocat.

Les impots sont payés individuellement sur 2 declarations separees.